Aiacciu
AJACCIO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :
Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20181217-2018_259-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2018
Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/259

Convention de mandat à la SPL AMETARRA pour la réalisation des études préalables à l'opération d'aménagement d'un éco quartier sur le périmètre de la Miséricorde

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2018/252 en date du 28 novembre 2018, la ville d'Ajaccio a arrêté son Plan Local d'Urbanisme dans lequel est inscrit un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) sur le périmètre élargi de la miséricorde
Dans le même temps, l'hôpital de la miséricorde souhaite céder à la ville l'emprise foncière de la future friche hospitalière.

Conformément à l'article L. 300-3 du code de l'urbanisme, la ville souhaite confier à la SPL AMETARRA un mandat d'études pour la réalisation des études préalables de cette opération.

En effet, cette opération d'aménagement est un enjeu majeur pour le centre-ville d'Ajaccio car elle doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- ❖ Relier les quartiers entre eux
- ❖ Offrir de nouveaux espaces de respiration et des aménités
- ❖ Conserver et développer l'emploi en cœur de ville
- ❖ Proposer de nouvelles typologies de logements pour faire revenir les actifs, les familles, les jeunes

Conformément à l'article L. 300-3 du code de l'urbanisme, la ville souhaite confier à la SPL AMETARRA un mandat d'études pour la réalisation des études préalables de cette opération.

La ville exerçant un contrôle sur la SPL AMETARRA, analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services et la SPL étant administrée uniquement par des actionnaires publics, l'article 17 de l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics permet de confier ce mandat d'aménagement sans publicité et sans mise en concurrence.

Ces études préalables visent notamment :

- Les études techniques
- Les études réglementaires
- Les études foncières
- Les études de déplacements
- Les études d'urbanisme et le projet d'aménagement global
- Les prestations juridiques
- Les prestations de concertation et de communication
- Le suivi de la démarche éco quartier
- Toutes les études nécessaires à l'élaboration d'un permis d'aménager ou d'un dossier de création de ZAC

La durée du mandat est de 3 ans pour un montant global de 800 000 € HT : 620 000 € HT d'études et 180 000 € de rémunération. La rémunération de la SPL se fera sous forme d'acomptes annuels de 60 000 € HT.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Article 1</u> : D'approuver le choix de la SPL AMETARRA comme mandataire

Article 2 : D'approuver la convention de mandat pour la réalisation des études préalables pour la définition d'un éco quartier sur le périmètre élargi de la miséricorde

Article 3 : D'approuver le montant global du mandat de 800 000 € HT dont 180 000 € de rémunération pour la SPL AMETARRA

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer la convention de mandat et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Préseident
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en particulier son article 17 ;
Vu la délibération n°2018/252 du 28 novembre 2018 relative à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu l'article L300-3 du code de l'urbanisme ;
Vu les articles 1991 et suivants du code civil ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018 ;

Considérant que le recours à un maître d'ouvrage délégué se justifie par le fait que la SPL AMETARRA, au vu de ses statuts et de la composition de son conseil d'administration est l'outil consacré à la définition et à la réalisation d'opération d'aménagement, qu'il convient également de faire le lien avec la concession d'aménagement du cœur de ville, la ville souhaite que cet aménageur puisse piloter et suivre les études préalables à l'opération.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et representés
Le choix de la SPL AMETARRA comme mandataire

APPROUVE
Les termes de la convention de mandat pour la réalisation des études préalables pour la définition d'un éco quartier sur le périmètre élargi de la miséricorde

APPROUVE
Le montant global du mandat de 800 000 € HT dont 180 000 € de rémunération pour la SPL AMETARRA

AUTORISE

Le Maire à signer la convention de mandat et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

MAIRIE D'AJACCIO
20000 AJACCIO

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI